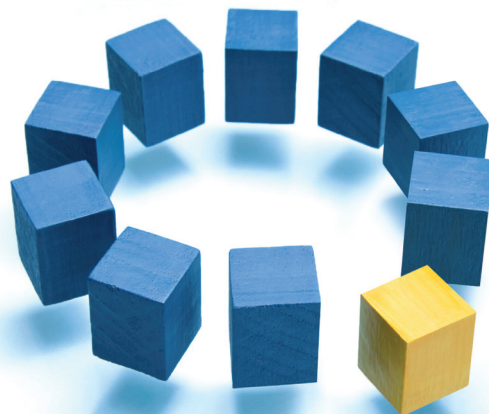


BRISER

LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

PAR UNE APPROCHE GLOBALE ET COHÉRENTE



ENGAGEMENT DE SERVICES POUR L'EMPLOI REDDITION DE COMPTE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Au printemps 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est engagé à intervenir rapidement et de façon soutenue auprès des prestataires de l'aide financière de derniers recours concernés par les modifications apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles afin de les appuyer dans leurs démarches d'intégration en emploi.

Comme prévu dans son Engagement de services pour l'emploi, le Ministère rend publiques des données nationales qui rendent compte des résultats des interventions qu'il réalise auprès de ces personnes dans le but de briser le cycle de la pauvreté.

Ce document présente les données disponibles en date du 4 octobre 2013.

INTERVENTIONS D'EMPLOI-QUÉBEC

Depuis juin 2013, en plus d'offrir ses services réguliers, Emploi-Québec mène une vaste opération d'information et d'accompagnement auprès des couples qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire et des personnes de 54 ans qui auraient été admissibles à l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge.

Rappelons que les prestataires de 55, 56 et 57 ans ont un droit acquis et donc, conservent leur allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge.

- D'abord, toutes les personnes concernées ont reçu une lettre d'information.
- Par la suite, ces personnes ont été informées des services mis à leur disposition lors d'un appel téléphonique. Emploi-Québec a effectué jusqu'à trois appels auprès des personnes concernées afin de s'assurer de leur parler directement.
- Les personnes intéressées à se prévaloir des services offerts ont été invitées à rencontrer une agente ou un agent d'aide à l'emploi pour évaluer leur situation et déterminer les options possibles, c'est-à-dire les mesures les plus appropriées et les allocations d'aide à l'emploi auxquelles elles peuvent être admissibles. Lors de ces rencontres, un plan personnalisé d'intervention a été proposé.
- Les personnes non intéressées ou qui ne se sont pas présentées à leur rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'emploi sont contactées à nouveau cet automne.
- Les personnes invoquant une contrainte à l'emploi, comme un problème de santé, ont été informées de la possibilité de recevoir une allocation adaptée à leur situation et de la façon de l'obtenir.

Les personnes intéressées, qui ne l'ont pas déjà fait, sont invitées à prendre contact avec Emploi-Québec. Elles peuvent également, en tout temps, consulter des outils pratiques de recherche d'emploi, de l'information sur le marché du travail et le site Placement en ligne au www.emploi-quebec.gouv.qc.ca.

FAVORISER L'EMBAUCHE DES PERSONNES CONCERNÉES AU SEIN DES ENTREPRISES

Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail réalisent déjà un travail important pour aider les employeurs à combler leurs besoins de main-d'œuvre, à améliorer la gestion de leurs ressources humaines et à accroître les compétences au sein de leur organisation. Dans le contexte actuel, un élan supplémentaire est donné pour favoriser davantage l'appariement entre les besoins de main-d'œuvre des entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi.

Ainsi, le réseau d'Emploi-Québec, avec ses partenaires, agit dans toutes les régions pour promouvoir l'embauche des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail et soutenir des activités d'intégration au milieu de travail.

INTERVENIR RAPIDEMENT ET DE FAÇON SYSTÉMATIQUE AUPRÈS DES JEUNES

Une attention particulière est portée aux jeunes. En ce sens, depuis juin 2013, un projet a été mis en place dans cinq régions (Bas-Saint-Laurent, Saguenay, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches) afin d'intervenir rapidement et de façon systématique auprès des nouveaux demandeurs de l'aide sociale âgés de moins de 25 ans pour favoriser leur intégration en emploi. Ainsi, ces jeunes sont rencontrés individuellement et régulièrement au cours de la première année suivant leur admission aux programmes d'aide sociale. Ce projet sera implanté graduellement dans les autres régions du Québec afin de mieux soutenir les jeunes et de les accompagner vers le marché du travail.

RÉSULTATS EN DATE DU 4 OCTOBRE 2013

CLIENTS CONCERNÉS ¹	Ils sont en mouvement vers l'emploi, occupent un emploi ou bénéficient maintenant d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur situation	Ils ont leur dossier en traitement	Ils ont décliné l'offre de services d'Emploi-Québec, mais ils sont contactés à nouveau pour s'assurer d'un suivi adéquat
8 088 couples qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire	4 723 couples	1 863 couples	1 502 couples
1 378 prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013 et qui auraient été admissibles à l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge	494 prestataires	500 prestataires	384 prestataires

Couples avec enfants

Les **8 799 couples** qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire, ont été informés et invités à rencontrer une agente ou un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.

De ce nombre, 711 couples ont connu des changements dans leur composition familiale, ce qui fait en sorte qu'ils ne sont plus visés spécifiquement par l'Engagement de services pour l'emploi mais continuent à bénéficier des services d'Emploi-Québec.

Ainsi, **100 % des 8 088 couples concernés ont été sollicités**. De ce nombre, **plus de 80 %** occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation :

- **4 723 couples, soit 58 %, occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi ou bénéficient maintenant d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur situation.**
 - 4 220 couples, soit 52 %, occupent un emploi ou sont en mouvement vers l'emploi :
 - 1 902 couples, soit 23 %, occupent un emploi²;
 - 2 318 couples, soit 29 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. Parmi ceux-ci, 241 couples, soit 3 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.
 - 503 couples, soit 6 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé.
- 1 863 couples, soit 23 %, ont leur dossier en traitement.
- Emploi-Québec sollicite à nouveau cet automne les 1 502 couples, soit près de 19 %, qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (7,7 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (7 %) ou qui ont mis fin au parcours (3,9 %).

Prestataires de 54 ans³

Au total, **100 % des 1 378 prestataires** qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013 ont été informés et invitées à rencontrer une agente ou un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec. De ce nombre, **près de 72 %**, occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation.

Auprès de ces prestataires, Emploi-Québec procède par cohorte. Ainsi, les prestataires de l'aide financière de derniers recours âgés de 54 ans qui auraient été admissibles à l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge sont contactés deux mois avant leur 55^e anniversaire.

- **494 prestataires, soit 36 %, occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi ou bénéficient maintenant d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur situation.**
 - 403 prestataires, soit 29 %, occupent un emploi ou sont en mouvement vers l'emploi :
 - 219 prestataires, soit 16 %, sont en emploi;
 - 184 prestataires, soit 13 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. Parmi ceux-ci, 41 prestataires, soit 3 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.
 - 91 prestataires, soit 7 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé.
- 500 prestataires, soit 36 %, ont leur dossier en traitement.
- Emploi-Québec sollicite à nouveau cet automne les 384 prestataires, soit près de 28 %, de la première cohorte qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (9,1 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (14,9 %) ou qui ont mis fin au parcours (3,8 %).

1. Le nombre de clients concernés publié au printemps 2013 dans l'analyse d'impact et le nombre de clients concernés publié dans ce document sont comparables. La différence entre les nombres s'explique par le fait que la situation de certains couples et de certains prestataires a évolué entre les deux périodes de référence, soit entre décembre 2012 et le 1^{er} juillet 2013.

2. Ces couples n'ont désormais plus recours à l'aide financière de dernier recours en raison de nouveaux revenus, principalement des revenus de travail ou ils ont obtenu des revenus de travail en complément de la prestation d'aide financière de dernier recours.

3. Les données concernant les prestataires de 54 ans réfèrent à des ménages.

Impact sur le revenu des personnes

En participant à une mesure d'emploi, les personnes qui ont répondu à l'appel d'Emploi-Québec reçoivent désormais une allocation d'aide à l'emploi pouvant atteindre jusqu'à 195 \$ par mois, ce qui est supérieur à l'allocation pour contraintes temporaires de 129 \$ qu'elles recevaient.

Notons qu'il est démontré que participer à des mesures d'emploi contribue non seulement à hausser le revenu disponible, mais également à accroître de 50 % les chances d'intégrer un emploi.

LEXIQUE

Allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi

Il s'agit d'une allocation qui s'ajoute à la prestation mensuelle de base due à une incapacité temporaire de travailler en raison de la garde d'un enfant handicapé ou pour des raisons de santé.

Analyse d'impact

Il s'agit de la référence à un document intitulé *Principaux éléments constitutifs de l'analyse d'impact des quatre mesures réglementaires* ayant servi de référence lors du dépôt du Projet de modifications réglementaires le 27 février 2013. Ce document fournissait une estimation du nombre de personnes pouvant être concernées par les modifications réglementaires sur la base des données de décembre 2012.

Cohorte

Groupe de personnes sélectionnées en fonction de caractéristiques communes comme l'âge ou l'année de naissance.

Entreprise d'insertion

Une entreprise d'insertion offre un mode d'insertion destiné aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi, plus précisément aux personnes qui apprennent davantage par la pratique que par la théorie et qui ont besoin de services intégrés pour réussir leur insertion. Les entreprises d'insertion constituent donc un dispositif d'intégration qui se caractérise par une offre de service de formation sociale et professionnelle intégrée à une expérience de travail rémunéré dans le secteur privé.

Placement en ligne

Le site Placement en ligne est un outil développé par Emploi-Québec pour favoriser l'intégration au marché du travail. Il offre un moyen gratuit aux personnes de publier leur candidature et aux employeurs d'afficher leurs offres d'emploi ou de stage, et ce, 24 heures sur 24.

